

DOMINATION : FORMES ET MODALITÉS DE LA GOUVERNEMENTALITÉ MÉDIÉVALE

1^{ère} JOURNÉE D'ÉTUDE

« MAX WEBER, LA "DOMINATION FÉODALE" ET LES MÉDIÉVISTES »

Lieu : Université d'Artois, Arras

Date : 8 novembre 2019

Organisation : Antoine Destemberg, Laurence Leleu, Alain Provost, Marc Suttor (Université d'Artois, CREHS / EA 4027), avec le soutien du Laboratoire de Médiévistique Occidentale de Paris (Université Paris 1/CNRS – UMR 8589) et de l'Institut Franco-allemand des sciences historiques et sociales (IFRA-SHS / Francfort-sur-le-Main)

Contact : antoine.destemberg@univ-artois.fr

Présentation du programme de recherche

Les réflexions du sociologue allemand Max Weber (1864-1920) sur les ressorts de la domination (*Herrschaftsbetrieb*) ont animé de longue date les travaux des sociologues, politistes et historiens des pouvoirs. Toutefois, celles-ci ne furent longtemps diffusées que par le biais d'éditions posthumes incomplètes – *Wirtschaft und Gesellschaft* (cinq éditions entre 1921 et 1974) – et, auprès du lectorat français, de traductions partielles – *Économie et société* (1955) et *Le savant et le politique* (1959) –, livrant un état incomplet de l'architecture heuristique élaborée par Max Weber. Ce déficit a été récemment souligné et corrigé par la publication, suivi d'une traduction française sous l'égide d'Isabelle Kalinowski et Yves Sintomer, des manuscrits originaux consacrés à la domination (Max Weber, *La domination*, trad. et éd. I. Kalinowski et Y. Sintomer, Paris, La Découverte, 2013). Cette nouvelle édition vient notamment compléter la casuistique wébérienne des régimes de domination, en ajoutant aux côtés des formes bien connues de dominations « bureaucratique » (ou « légal-rationnelle »), « patrimoniale » et « charismatique », une « quatrième voie » baptisée par le sociologue « domination féodale ». Max Weber livre à travers elle une analyse des structures féodales – recourant parfois au comparatisme entre l'Occident et l'Orient – qu'il présente comme un « cas-limite », une forme hybride de domination au sein de laquelle les logiques propres aux trois régimes de domination précédemment évoqués s'entremêlent. Ce faisant, Max Weber fait de la société féodale un laboratoire, tout autant qu'une matrice, de la modernité politique et des logiques de domination qu'elle déploie, et invite à rendre à la période médiévale toute sa place dans l'explication de la « grande divergence » (*Sonderweg*) historique de l'Europe moderne. Interpelés au premier chef par cet état renouvelé de la sociologie politique wébérienne, les médiévistes semblent pourtant ne pas s'être encore pleinement saisis des clefs interprétatives fournies par cette récente révision.

Face à ce constat, l'ambition du programme de recherche pluriannuel (2019-2024) « Domination : formes et modalités de la gouvernementalité médiévale », porté par les historiens médiévistes du CREHS (Centre de Recherche et d'Études – Histoire et Sociétés / EA 4027) de l'Université d'Artois, se propose d'observer les formes et les modalités de la construction du pouvoir au Moyen Âge, au prisme d'une relecture des observations théoriques de Max Weber, qui définissait l'État comme un « groupement de domination » (*Herrschaftsverband*). Il s'agira ainsi d'examiner les ressorts et l'articulation des modes de domination au Moyen Âge, autour de trois axes de réflexion suggérés par le sociologue : la « domination patrimoniale », les stratégies lignagères et les conflits territoriaux qui en résultent (M. Suttor, L. Leleu) ; la « domination charismatique » et les modalités de production d'une croyance politique (A. Destemberg, L. Leleu, A. Provost, M. Suttor) ; la « domination légale-rationnelle » et la formation des outils légaux et intellectuels de la domination (A. Destemberg, A. Provost). Ce programme s'inscrit ainsi dans une forme renouvelée de l'historiographie de la « gouvernementalité » dans les sociétés médiévales, attentive aux stratégies de régulation sociale, aux conflits, aux pratiques informelles de la domination, à l'énonciation de la norme, aux constructions sémantiques et aux logiques classificatoires du pouvoir. Interdisciplinaire et international, il a pour objectif de réunir historiens, sociologues, anthropologues, politistes, juristes, littéraires et historiens de l'art, autour d'une lecture commune des propositions de la sociologie politique wébérienne, mises à l'épreuve d'une pragmatique du pouvoir observable dans les sociétés médiévales. Faisant siennes les propositions de Michel Foucault invitant, par l'usage du terme « gouvernementalité », à observer les *technologies* du pouvoir prétendant à l'élaboration d'une forme de rationalité politique, le projet « Domination » se montre attentif aux stratégies de persuasion et à la performativité des constructions argumentatives du pouvoir.

Selon cette ambition, ce programme de recherche se conçoit comme un *work in progress*, et se déclinera en plusieurs journées d'études – à raison d'une par an en moyenne –, qui permettront d'élaborer une réflexion collective, interdisciplinaire et comparative et de constituer une synergie de chercheurs à l'échelle nationale et internationale. Organisée notamment en partenariat avec l'Institut Franco-allemand des sciences historiques et sociales (IFRA-SHS / Francfort-sur-le-Main) et le Laboratoire de Médiévistique Occidentale de Paris (UMR 8589 / Université Paris 1 – CNRS), chacune de ces journées proposera d'examiner un aspect ou une modalité spécifiques de la domination dans les sociétés médiévales en réunissant les meilleurs spécialistes de ces questions.

Les résultats des travaux élaborés au cours de ces journées d'études donneront lieu à une double publication, selon des modalités différentes et complémentaires :

1. Dans un premier temps, il s'agira de rendre disponible de façon rapide et continue chacune des étapes de ces travaux, par la constitution d'un « Carnet de recherche » numérique, hébergé par la plateforme ouverte hypotheses.org. Un tel outil permettra à la fois de publier, selon un calendrier et un rythme propres et non déterminés par des contraintes éditoriales, les actes des journées d'étude – voire de rendre disponibles leurs captations audio ou vidéo – mais aussi d'alimenter de façon régulière l'actualité de ce champ de recherche par le signalement de travaux ou de publications en lien avec le thème de la domination au Moyen Âge.

2. Le second type de publication envisagé prendra la forme d'un ouvrage collectif, qui ne sera pas une simple collection d'actes, mais sera conçu comme une somme autant qu'une synthèse sur la domination médiévale. L'élaboration d'un tel ouvrage, plus exigeant dans sa conception et notamment dans son architecture générale, sera facilitée par la

synergie créée par la Carnet de recherche numérique. Cet ouvrage constituant la conclusion éditoriale du programme, sa publication sera prévue après 2024.

Présentation de la première journée d'étude et appel à communications

Intitulée « Max Weber, la “domination féodale” et les médiévistes », cette première journée d'étude entend proposer une relecture, pluridisciplinaire, de l'œuvre de Max Weber consacrée à la *Domination* et plus particulièrement à son chapitre consacré à « la domination féodale » (p. 209-265). En présence de l'éditeur français du volume, Yves Sintomer – Professeur de science politique à l'Université de Paris 8 et chercheur au Centre de Recherches sociologiques et politiques de Paris (CNRS/Université de Paris 8 /Université de Paris-Nanterre) –, il sera question de revenir sur la genèse de la réflexion wébérienne sur le Moyen Âge, sur l'historiographie à partir de laquelle le sociologue dépeint les structures de la société médiévale et sur les propositions d'interprétation qu'il livre quant aux logiques de la domination féodale. On insistera, au-delà de l'usage que fait l'auteur de la notion de féodalité, sur les larges perspectives chronologiques qu'il embrasse, couvrant l'ensemble de la période des V^e-XV^e siècles, mais également sur la dimension comparative qu'il développe, n'hésitant pas à mettre en regard de l'expérience européenne, les expériences japonaises, chinoises ou indiennes, les expériences perses, turques et mamelouk, voire byzantines, africaines et polynésiennes.

Les communications proposées devront donc s'appliquer à entreprendre une telle relecture de l'œuvre de Max Weber, dans une approche épistémologique, historiographique ou par la mise à l'épreuve d'un aspect de l'analyse wébérienne en la confrontant à des données historiques, pour en vérifier ou non la validité. On sera en cela guidé par les orientations de la réflexion du sociologue qui présentait la féodalité comme une variation du régime de domination patrimonial : « La structure des *relations féodales* s'oppose au vaste domaine d'arbitraire et au manque consécutif de stabilité des positions de pouvoir qui caractérisent le pur régime patrimonial. La féodalité est un “cas-limite” de la structure patrimoniale, orienté vers la stéréotypisation et une stabilisation des relations entre seigneurs et vassaux. Le groupement domestique, avec son communisme domestique patriarcal, donne naissance, au stade du profit capitaliste bourgeois, à la sociétisation d'une “entreprise” fondée sur le contrat et le respect des droits individuels bien définis ; de la même façon, l'économie patrimoniale à grande échelle donne le jour, au stade du militarisme chevaleresque, aux relations de loyauté elles aussi fixées par contrat qui sont le propre de la relation de vassalité. Tout comme les relations purement matérielles dans le cadre capitaliste, le devoir personnel de loyauté est ici dissocié du contexte des relations générales de piété domestique et un cosmos de droits et de devoirs se développe sur cette base. [...] La relation de loyauté féodale peut être analysée comme la quotidianisation d'une configuration non pas patrimoniale mais charismatique (la suite du maître) ; certains éléments spécifiques de cette relation s'expliquent par cette “origine” spécifique » (p. 209-210).

À partir de ce propos liminaire, Max Weber construit sa démonstration en deux étapes et autour de nombreux axes de réflexions dont on tirera profit :

1. La [hiérarchisation de la] société féodale

Max Weber observait d'abord l'organisation des relations féodales, le rôle des fiefs et des prébendes, leur capacité à produire une structure sociale hiérarchisée, un statut

honorifique du vassal, et distinguait trois types de relations féodales : le féodalisme « liturgique », au sein duquel les dominés sont soumis « à certaines obligations spécifiques de défense » ; le féodalisme « patrimonial », structuré autour de la « seigneurie foncière », du « servage » et de la « gentilice » (entendue comme un groupe de clients héréditaires) ; le féodalisme « libre », qui peut être de la « suite » (en vertu de relations de loyauté purement personnelle, sans octroi de droits sur des seigneuries foncières), « prébendaire » (sans relation de loyauté personnelle, mais seulement en vertu de l'octroi de seigneuries foncières et de droits fiscaux), du « fief » (relation de loyauté personnelle et fief combinés), ou enfin de « domination urbaine » (lorsqu'un groupement de guerriers se réunit en communauté politique). Il recourait également à la comparaison avec les « féodalismes orientaux », le système des *daimyo* japonais, les régimes militaires islamiques des Seldjoukides, des Mamelouks et des *sipahis* ottomans.

Max Weber observait également l'organisation des armées féodales et les principes du lien vassalique dans leur capacité à produire socialement une couche dominante. Il soulignait l'importance de la notion d'honneur : « La spécificité du système féodal pleinement développé est d'en appeler, non seulement aux devoirs de piété, mais aussi au sentiment de dignité de statut qui découle de l'honneur social spécifiquement élevé du vassal et détermine son comportement de manière décisive. Le sentiment d'honneur du guerrier et la loyauté du serviteur deviennent indissociables du sentiment de dignité et de distinction propre à une couche dominante et à ses conventions, dans lesquelles ils trouvent son ancrage intérieur et extérieur » (p. 221). Pour Max Weber, l'honneur produit un « statut social », il est un reflet de la « position de pouvoir ».

Enfin, le sociologue soulignait la « tendance à la bureaucratisation » de la société féodale contractuelle, reposant sur une « stéréotypisation » et une « économicisation » des relations sociales, soutenue par l'autorité grandissante du droit, d'une culture et d'une « éducation féodale ». Il en découlerait une évolution des principes hiérarchiques de l'organisation sociale et de répartition des prérogatives de domination, plaçant au cœur de son dispositif la notion de « compétences », aux dépens de celle d'« autorité ». On glisserait alors d'un modèle socio-politique du « groupement féodal » à celui d'« État des groupes de statuts », mue par un « agir communautaire », et dépassant le « stade de l'administration occasionnelle » pour développer une forme spécifique de domination reposant sur une administration politique centralisée aux mains d'une élite « compétente ». La culture et l'éducation, les savoirs spécialisés – telle la maîtrise technique de l'écriture et du calcul –, mais aussi l'art, en tant que vecteurs de la dynamique de rationalisation des rapports sociaux propres à la « société bureaucratique », constitueraient les critères de distinction de la nouvelle couche dominante, lui conférant « une aura ».

2. Les formes structurelles des dominations patrimoniale et féodale dans leur relation à l'économie

Dans un second temps Max Weber développe une réflexion consacrée aux conditions économiques générales de la « domination féodale » et leur lien historique avec la formation du capitalisme. Si Max Weber considère que les structures économiques de la société féodale ne permettent qu'une forme contrainte de capitalisme, il reconnaît qu'il existe une aspiration des élites économiques féodales à voir les formes arbitraires de la domination patrimoniale remplacée par une domination bureaucratique d'inspiration capitaliste, aux mains d'une « ploutocratie de notables ». Et le sociologue de souligner que la seigneurie foncière aurait fortement favorisé la rationalisation économique et l'économie d'échange. Max Weber voit ainsi dans le commerce le principal facteur

historique de l'évolution du féodalisme vers un régime de « bureaucratie patrimoniale » : d'un régime de « patrimonialisme patriarcal » fondé sur l'« économie naturelle », le primat des besoins, l'échange de cadeaux alimentant le trésor, le monopole du métal précieux et de la frappe des monnaies, on glisserait vers un « patrimonialisme semi-bureaucratique », synonyme de stabilisation de l'économie propice à la libéralisation des échanges et à l'esprit capitaliste, au sein duquel la « source de l'accumulation de fortune [...] ne réside pas dans les échanges, mais dans l'exploitation des ressources fiscales des sujets » (p. 244). En cela, la domination féodale exercerait un effet « sur la répartition des fortunes individuelles », brisant le monopole économique de l'« État patrimonial » au profit d'un « fonctionariat patrimonial », constituant une couche dominante élargie.

Le sociologue achève alors son analyse en soulignant que « l'influence exercée par la structure de domination à travers l'*état d'esprit* auquel elle donne le jour entraîne des répercussions plus importantes sur l'habitus général des peuples que la création des moyens techniques d'échange » (p. 259). Il développe ainsi une analyse comparée de cet *état d'esprit* dans les régimes de dominations patrimoniale et féodale, en soulignant à nouveau l'importance de l'« honneur » et de la « loyauté » comme principes constitutifs du féodalisme. Initialement, la société féodale serait ainsi structurellement opposée « à la rationalité des affaires » : « La société féodale institua ainsi une imprégnation des relations les plus importantes de la vie par des liens strictement personnels, dont, en même temps, la singularité impliquait que le sentiment de dignité chevaleresque vive précisément dans le culte de ces attachements personnels, aux antipodes de toutes les relations d'affaires objectives qui, du point de vue de l'éthique féodale, ne pouvaient être perçues que comme spécifiquement indignes et grossières » (p. 260). La culture chevaleresque de la prouesse individuelle et du jeu contre l'art militaire du « dressage de masse », la culture du « luxe » ostentatoire et du « superflu » contre une « orientation à finalité rationnelle de la consommation », ou encore la valorisation de l'idée de mission s'opposeraient ainsi à une forme de « mentalité économique rationnelle ». Tandis que « le féodalisme minimise les fonctions administratives et ne se préoccupe du sort des paysans dépendants que dans la mesure où il lui est nécessaire de le faire dans l'intérêt de sa propre existence économique, le patriarcat maximise au contraire les intérêts de l'administration. En effet, toute fonction administrative nouvelle que le souverain patrimonial s'approprie implique un renforcement de sa position de pouvoir et de son importance idéale, d'un côté, et, de l'autre, crée des prébendes nouvelles pour ses fonctionnaires » (p. 262-263). La domination du « patrimonialisme patriarcal » se constituerait ainsi sur le recours aux fonctionnaires comme agents de domination de la masse et ferait reposer sa légitimité sur un discours du « bien-être » des sujets, assuré par un « père du peuple », porteur d'une « politique sociale » lui permettant de s'assurer la « bienveillance des masses ».

Max Weber décrit en définitive une évolution historique des États modernes, qui verrait succéder au régime de domination féodale – plus favorable à l'esprit du capitalisme – un régime de domination patrimoniale, au sein duquel « le prince patrimonial » n'accepterait la répartition de la propriété foncière, le développement d'une économie monétaire et la constitution de fortunes nouvelles par le profit rationnel qu'à partir du moment où cela ne contreviendrait pas aux structures patrimoniales de son pouvoir, voire irait dans le sens de ses intérêts. Mais, parallèlement, il lutterait contre « l'autonomie sociale de la noblesse féodale » et « contre l'indépendance économique de la bourgeoisie », s'appliquerait à réduire « toute dignité personnelle » considérée comme hostile à son autorité, dans une logique d'« abandon intérieur à l'autorité du père du peuple ». Les formes

de la différenciation sociale ne reposeraient dès lors plus que sur un système d'éducation servant les objectifs – techniques – d'un fonctionnariat patrimonial, et conduisant à ne plus distinguer dans la société que des « groupes de statut ». Contrairement à celle du chevalier, la culture du fonctionnaire ne reposerait pas sur le jeu et l'héroïsme – qu'il considère comme une dépravation –, mais sur le pragmatisme ; il ne tirerait pas son honneur de son « être » mais de ses « fonctions », et c'est de son « rendement » qu'il attendrait avantages et avancement. Mais si cette « éthique de statut social » du fonctionnaire semble compatible avec « la morale bourgeoise des affaires », elle s'en distingue par son rejet de l'aspiration au profit, opposant aux logiques de l'enrichissement par le marché la recherche de la « satisfaction des sujets ».

Et Max Weber de conclure : « Sur le fond, rien n'a changé depuis, hormis le fait que le fonctionnariat patrimonial s'est de plus en plus rationalisé et spécialisé pour devenir une "bureaucratie" moderne. [...] En ce sens, ce n'est pas un hasard si le capitalisme spécifiquement moderne s'est développé là où (en Angleterre) la structure de domination a induit une limitation au minimum de la domination des fonctionnaires ».

Les propositions de communications, sous la forme d'un titre, d'un résumé d'environ 1 500 signes et d'une brève présentation biographique du contributeur, devront être adressée à Antoine Destemberg (antoine.destemberg@univ-artois.fr) avant le **1^{er} juin 2019**. Les réponses seront transmises avant le 1^{er} juillet.